



agressée à mon domicile rappel à la loi je n'ai exercé aucune violence contre l'agresseur

Par **Résilience**, le **02/09/2020** à **21:30**

Bonjour, (un premier message commence toujours par un "**Bonjour**")

J'ai été agressée **à mon domicile**, une **blessure à la tête, ITT 10 jours**, j'ai déposé plainte, la gendarmerie a refusé ma plainte et j'ai donc dû le faire par internet. J'ai dû attendre 2 semaines avant de déposer plainte. Suite à ma plainte mon agresseur a été convoqué à la gendarmerie, a prétendu que c'est moi qui l'avait frappé, l'agresseur s'était fait entre temps prescrire une ITT de 4 jours pour violence ? j'ai demandé au gendarme, comment peut-on exercer des violences physiques sur quelqu'un sans laisser de traces, puisque je ne l'ai même pas touché. J'ai écopé d'un rappel à la loi, alors que je n'ai jamais exercé de violence contre cette personne. La gendarmerie n'a pris en compte que sa déposition, alors que cette personne m'a agressée chez moi???le gendarme m'a dit qu'elle avait également eu un rappel à la loi, ce qui est scandaleux. Je suis indignée. Comment obtenir le rapport de gendarmerie et les pièces à conviction car il y a des zones d'ombres dans cette affaire. Les conseils sont les bienvenus.

Quand on fait une demande, dit un **merci d'avance**.

Par **Tisuisse**, le **03/09/2020** à **07:00**

Bonjour,

Prenez un avocat, renouvelez votre dépôt de plainte en adressant votre dossier directement

au Parquet (Procureur de la République) et vous vous constituez partie civile. Votre avocat vous expliquera tout ça. Par réquisition du Procureur, les gendarmes seront contraints d'enquêter de façon plus approfondie.

Par **Résilience**, le **03/09/2020** à **09:21**

Merci d'avoir répondu aussi rapidement, je suivrai vos conseils. Merci encore!

Par **Zénas Nomikos**, le **30/11/2020** à **15:42**

Bonjour,

je connaissais la préplainte par internet devant la Police nationale mais vous vous semblez avoir porté plainte par internet ce que je ne connais pas.

Sur la procédure d'une plainte, voici : <https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>